Image not found or type unknown

Refus offre achat au prix

Par **Antonio Da Silva**, le **15/11/2018** à **21:31**

Bonsoir,

Nous souhaitions acheter un terrain constructible mis en vente au prix de 150000€. Ce terrain a été mis en vente le mercredi 7 novembre dernier par une agence immobili?re. Nous avons immédiatement fait une offre au prix affiché sur l'annonce sans avoir vu le terrain. Cette offre a été envoyée par mail a l'agent immobilier. Habitant à 800 kms du lieu où se trouve le terrain, je n'ai pu le visiter que 2 jours plus tard soit vendredi 9 novembre. L'agent ne m'a pas fait signer de bon de visite. Suite a cette visite l'agent nous a demandé de rédiger a nouveau une offre d'achat a partir de leur mod?le d'offre ce que nous avons fait. Nous avons à nouveau envoyé par mail cette offre lundi 12 novembre. L'agent immobilier vient de nous contacter aujourd'hui pour nous dire que le vendeur avait finalement appliqué son droit de retractation sur le contrat le liant à l'agence. Le vendeur du terrain a expliqué que le propriétaire de la maison jouxtant le terrain avait fait une offre directement aupr?s de lui hier.
Le vendeur du terrain semble dans son droit, mais est ce le cas pour l'agent immobilier ?
Quelles possibilités avons nous ? Pouvons nous encore prétendre acheter le terrain vu que nous sommes les premiers a avoir fait une offre au prix ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés